

La **CONFIANCE**  
au service de  
la **RELANCE**

Contribution des commissaires  
aux comptes à la relance



### Communiqué de presse, à Versailles, le 15 juin 2021

***La CRCC de Versailles et du Centre revendique l'engagement et la contribution des commissaires aux comptes à la dynamique de relance.***

Depuis plusieurs mois, les commissaires aux comptes ont entrepris des échanges avec les décideurs politiques, économiques et juridiques, pour contribuer à la dynamique de relance qui sévit sur l'ensemble du territoire. Tous ont exprimé un besoin soutenu et partagé de **confiance et de sécurité**, qui sont les carburants de notre économie.

**Confiance** en la capacité des acteurs à évaluer la santé financière réelle des entreprises, permettant de distinguer celles qui disposent d'une capacité de rebond de celles qui, en difficulté, doivent être orientées vers les dispositifs appropriés.

**Sécurité** dans la manière dont sont alloués les financements, publics et privés, dans le cadre des dispositifs de relance, et dont ils sont utilisés.

En relais de la Compagnie Nationale, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre propose des missions concrètes du commissaire aux comptes, établies en lien étroit avec les dispositifs existants de la relance mis en œuvre par l'Etat.

Ces propositions s'appuient sur l'expertise et le savoir-faire des commissaires aux comptes, pour accroître la sécurité et l'efficacité de la chaîne de financement, et prévenir ainsi le risque majeur d'une reprise trop lente et fragile de notre économie.

**« Notre rôle est essentiel dans la relance de notre économie à l'issue de la crise sanitaire, afin d'aider les entreprises à sécuriser leur reprise d'activité et prévenir leurs difficultés. »** explique Florent Burtin, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

En dehors de toute mission légale obligatoire, ces propositions sont sous forme d'audits et de missions d'opinion, de diagnostic et d'attestations contractuelles répondant aux besoins de chaque entité auditée ou non.

Autant de missions pour lesquelles la légitimité des commissaires aux comptes est forte du fait de leur ADN, constitué de leur compétence, de leur déontologie, leur connaissance unique du fonctionnement des entreprises et du tissu économique qu'elles constituent.

Ces missions permettront :

- De vérifier la fiabilité des informations communiquées lors des demandes d'accès aux dispositifs et en particulier la conformité des critères définis pour chacun des dispositifs prévus dans le cadre des politiques publiques ;
- D'apporter des éléments d'analyse sur la santé financière du candidat au dispositif au regard des données historiques et prévisionnelles ;
- De contrôler, a posteriori, l'utilisation de ces financements conformément aux engagements pris par les bénéficiaires ;
- D'assurer une surveillance de la recouvrabilité des prêts, avances, garanties et investissements en fonds propres.

Cette contribution en faveur d'une relance durable, robuste et ciblée, prendra la forme d'attestations ou de rapports au service des besoins identifiés :

- Attestation de sincérité des éléments déclaratifs figurant dans les demandes de financement et en particulier sur les critères sélectifs, dont le respect conditionne l'accès aux dispositifs ;
- Attestation ou rapport d'audit portant sur la situation financière de l'entreprise candidate à l'obtention du financement, sur des données prévisionnelles ou sectorielles et sur sa situation régulière au regard des organismes de recouvrement de taxes et de cotisations ;
- Attestation de conformité de l'utilisation faite du financement à l'objet pour lequel il a été versé, établie après son obtention ;
- Attestation annuelle de la qualité de la situation financière d'un emprunteur au regard de sa capacité à effectuer ses remboursements.

L'ensemble de ces prestations est de nature à garantir le bon fonctionnement des entreprises et renforcer la confiance de leurs parties prenantes, investisseurs, banquiers, salariés, clients, fournisseurs etc.

Le commissaire aux comptes contribue à répondre au besoin **d'une information la plus transparente, exhaustive et sécurisée** nécessaire pour **flécher et sécuriser** de manière pertinente **l'octroi des dispositifs existants** et de manière générale pour orienter la prise de décision des acteurs économiques.

C'est pourquoi, les 2435 commissaires aux comptes inscrits à la CRCC de Versailles et du Centre ont fait l'objet d'une certification de 98.4% prouvant la qualité des vérifications et de l'accompagnement réalisé en amont de la clôture des comptes.

Le commissaire aux comptes intervient pour ces nouvelles missions de façon ponctuelle pour toute entreprise ayant ou non un commissaire aux comptes pour la mission d'audit légal. Il accompagne les entreprises dans leurs enjeux, notamment en matière de révolution digitale ou d'attentes grandissantes des parties prenantes en matière de RSE.

### Contacts presse :

<b>Florent Burtin,</b> Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre f.burtin@afigec.com	<b>Nancy EL Arabi,</b> Responsable des Relations Publiques de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre nelarabi@crcc-versailles.com
--	---